

Procès-prison-droits-télévision

Des directives pour faciliter l'accès à la télévision en prison

PARIS, 27 nov 2009 (AFP) - L'administration pénitentiaire (AP) veut homogénéiser les tarifs de location de télévision aux détenus et leur permettre de conserver les appareils achetés, deux revendications récurrentes des associations de défense de prisonniers, a-t-on appris vendredi auprès de l'AP.

Dans un courrier du 13 novembre, dont l'AFP a eu copie, Claude d'Harcourt, directeur de l'AP, indique que «les établissements pénitentiaires à gestion déléguée ont modifié leur tarif de location» en proposant un forfait de 18 euros mensuel à compter du 1er janvier 2010.

L'AP a précisé à l'AFP que ces tarifs varient actuellement de «moins de dix euros à plus de trente». L'homogénéisation des tarifs a vocation à s'étendre à tout le parc pénitentiaire, selon la même source.

M. d'Harcourt précise également dans le courrier que «toute personne détenue propriétaire de sa télévision pourra désormais conserver son poste, même en cas de transfert d'un établissement à l'autre».

Ces décisions marquent une avancée sur la question de l'accès à la télévision en prison. François Korber, 56 ans, un ex-détenu qui vient de purger quinze ans de réclusion, a fait de ce sujet son cheval de bataille.

Il a régulièrement écrit à l'administration pénitentiaire et intenté plusieurs procédures judiciaires pour dénoncer ces conditions d'accès.

C'est en réponse à une des ses lettres que le directeur de l'administration pénitentiaire a fait part des nouvelles directives. François Korber les a qualifiées de «grande victoire».

Il s'est également félicité d'une note de l'AP datée du mois d'août visant à généraliser la possibilité d'acheter un téléviseur, interdite par certains établissements.

M. Korber a toutefois regretté que cette note «ne soit pas encore appliquée ni diffusée» et «espère qu'elle sera étendue aux maisons d'arrêt».

Le poste de télévision de M. Korber acheté en 2002 alors qu'il se trouvait au centre de détention (CD) de Riom lui avait été confisqué dès son arrivée au CD de Melun en septembre 2007.

La télévision est autorisée en cellule depuis 1985 mais la Cour des comptes, dans un rapport de décembre 2006, avait relevé «des différences significatives de traitement» selon les prisons.